

Article 1er : Règles d'inscription & certificat médical

- > La licence FFJDA est obligatoire, elle finance la fédération et elle vaut assurance (sauf refus).
- > La cotisation annuelle ainsi que la licence fédérale sont non remboursables. Les cas particuliers pourront être étudiés par le bureau du JCBB après demande écrite adressée au club. Une remise de 20 euros est faite à partir de la 3^{ème} licence au sein de la famille.
- > Un certificat médical est obligatoire pour toute inscription au Judo Club du Bocage Bressuirais. Il devra être joint à la fiche d'inscription. *(Le médecin peut également remplir le passeport sportif des judokas qui en possèdent un)*

Pour ceux qui veulent participer aux animations et compétitions, il devra comporter la mention « absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition »

Nous appliquons la nouvelle réglementation en vigueur : un certificat médical (en compétition ou loisirs) peut être renouvelé pour une année supplémentaire (dans la limite de 2 fois) sans consulter un médecin, en remplissant le questionnaire de santé pour les mineurs ou celui pour les majeurs. Celui-ci reste confidentiel car couvert par le secret médical. Dans ce cas, il faudra renseigner l'attestation de réponse au questionnaire de santé inclus dans la fiche d'inscription.

Article 2 : Règles de discipline

- > Les adhérents au JCBB devront avoir un comportement conforme à l'esprit sportif et éducatif du JCBB et, au Code Moral du Judo. Tout adhérent pourra faire l'objet de sanctions de la part du Comité Directeur (pouvant aller jusqu'à l'exclusion du JCBB) s'il adopte une attitude non-conforme à cet esprit et notamment en termes de :
 - relations avec les adhérents et les entraîneurs,
 - respect des biens d'autrui et de la collectivité,
 - propreté, hygiène et en particulier longueur des ongles. Le port de chaussures légères est obligatoire (type tongs ou sandalettes) lors des déplacements à l'intérieur du dojo.

Article 3 : Règles de responsabilité

- > Il est conseillé aux adhérents de ne pas venir au Club avec des objets ou effets de valeur. Le JCBB n'est pas responsable des vols, pertes ou détériorations.
- > Les parents ont la responsabilité d'accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans l'enceinte du club et de s'assurer de leur prise en charge par l'entraîneur. Les enfants et les mineurs sont placés sous la responsabilité du JCBB exclusivement pendant les horaires du cours suivi et dans la salle d'entraînement. Les parents ont également la responsabilité de récupérer leur(s) enfant(s) immédiatement après la fin du cours.
- > Le transport des enfants sur les lieux de compétition est effectué par les parents sous leur responsabilité, sauf lorsqu'ils délèguent cet accompagnement au JCBB dûment autorisé à le faire (Cf. dossier d'inscription). En cas de transport collectif organisé par le JCBB, les parents doivent s'assurer que leurs enfants ont bien été pris en charge par l'entraîneur.

Planning hebdomadaire des cours - JCBB

Dojo	Années de naissance	Jour	Horaires	Cours	Educateur-e-s
Bressuire	2015, 2014 / 2013, 2012	Lundi	18h-19h	Poussin / Benjamin	Eric
	2011 et avant	Lundi	19h15-20h15	Technique minime à sénior & judo adapté (2004)	Eric et Nadège
	2007 et avant	Lundi	20h30-21h45	Taïso	Seb
	Collégiens	Mardi	16h-17h30	Classe à horaire aménagé	Anthony
	2008 et avant	Mardi	19h30-21h	Jiu-Jitsu Brésilien	Yann
	2008 et avant	Mardi	19h30-21h	Kata	Variable
	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	Mercredi	14h30-15h30	Ecole de judo	Anthony
	2015 et 2014	Mercredi	15h45-16h45	Poussin	Anthony
	2013 et 2012	Mercredi	17h-18h	Benjamin	Anthony
	2011 et avant	Mercredi	18h30-20h	Judo + Minime à Sénior	Seb
	Collégiens	Jeudi	16h-17h30	Classe à horaire aménagé	Anthony
	2013 et 2012	Jeudi	18h30-19h30	Judo + Benjamin	Eric
	2008 et avant	Jeudi	19h30-20h30	Jiu-Jitsu Brésilien	Yann
	2007 et avant	jeudi	20h30-22h	Jujitsu	Laurent
	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	Vendredi	18h-19h	Ecole de judo	Eric
	2011 et 2010	Vendredi	19h-20h15	Minime	Eric
	2009 et avant	Vendredi	20h30-22h	Cadet à sénior	Anthony
2008 et avant	Samedi	10h30-12h	Jiu-Jitsu Brésilien	Yann	
Cerizay	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	Mardi	18h30-19h30	Ecole de judo	Anthony
	2015, 2014 / 2013, 2012	Mardi	19h30-20h30	Poussin / Benjamin	Anthony
Mauléon	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	jeudi	18h-19h	Ecole de judo	Florian
	2015, 2014 / 2013, 2012	Jeudi	19h-20h	Poussin / Benjamin	Florian
Moncoutant & Courlay	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	Jeudi	18h15-19h15	Ecole de judo	Anthony
	2015, 2014 / 2013, 2012	Jeudi	19h15-20h15	Poussin / Benjamin	Anthony
Nueil les Aubiers	Avant le 30 juin 2018, 2017 et 2016	Vendredi	17h45-18h45	Ecole de judo	Anthony
	2015, 2014 / 2013, 2012	Vendredi	18h45-19h45	Poussin / Benjamin	Anthony

Cours mutualisé, une semaine sur deux sur chaque dojo.

Anthony FRITSCH, CN 5^{ème} DAN, titulaire d'un BPJEPS. Section de Nueil les Aubiers, Cerizay, Courlay et Bressuire

Éric FRESSIGNAC, CN 3^{ème} DAN, titulaire du DEJEPS, directeur technique du JCBB. Section de Bressuire

Sébastien GALLAS, CN 3^{ème} DAN, titulaire du DEJEPS. Section de Bressuire et Taïso

Nadège CAND, CN 3^{ème} DAN, titulaire du DEJEPS

Florian TETARD, CN 2^{ème} DAN, titulaire du certificat fédéral d'enseignement bénévole. Section de Mauléon

Lydie FERREIRA, CN 1^{er} Dan, titulaire d'un BPJEPS

Laurent GUICHARD, CN 1^{er} DAN. Section du jujitsu

Yann BAZIN, Ceinture noire. Section de Jiu-Jitsu Brésilien